Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260309-D202613-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
**LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ**

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 16 février 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de conseillers en exercice : 18
**Présents** : 16 : Benoît BERTRAND, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCES-RAULET, Daniel HANOCQ, Antoine LE BERRE, Sylvain LECONTE, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Florence PASDELOUP, Jérémy PERRON, Solène ROSTREN, Claude ROTILLON, Pauline SALAÜN, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
**Excusées** : 2 : Christelle ROSTREN qui a donné procuration à Florence PASDELOUP et Jeanne Yvonne GOURLAOUEN qui a donné procuration à Solène ROSTREN.
**Secrétaire de séance** : Florent THOUMELIN.

## DÉLIBÉRATION 2026/13
## QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ : RÉSEAU MATILIN - DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Par délibération en date du 7 novembre 2024, le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a approuvé le nouveau plan de développent de la lecture publique, d'une durée de 6 ans, sur son territoire. Il a également approuvé, par délibération du 25 septembre 2025, le développement du jeu et du jouet dans le réseau des médiathèques.
Il convient donc de fixer les objectifs et modalités de mise en œuvre du plan par voie de convention avec les communes adhérentes. Le plan qui constitue le document général de référence identifie des types d'équipement auxquels correspondent des critères et des objectifs à atteindre par commune adhérente. Ces critères et objectifs conditionnent le versement de participations communautaires en fonctionnement et en investissement :

Aides au fonctionnement :

-Pour l'achat de documents :

| TYPOLOGIE – 16 équipements | MODALITÉS DE CALCUL |
|---|---|
| 10 médiathèques de proximité :<br>Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven<br>Dépense éligible : population DGF x 2.50 € minimum | Pop DGF x 0.375 € |
| 5 médiathèques rayonnantes : Clohars-Carnoët, Moëlan sur Mer, Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon<br>Dépense éligible : population DGF x 3 € minimum | Pop DGF x 0.6 € |
| 1 médiathèque urbaine évoluant en ludo-médiathèque : Quimperlé<br>Dépense éligible : population DGF x 5 € minimum | Pop DGF x 1.5 € |

-Pour l'achat de jeux / jouets :

| TYPOLOGIE – 17 équipements | MODALITÉS DE CALCUL |
|---|---|
| 10 médiathèques de proximité :<br>Arzano, Baye, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Querrien, Rédéné, Saint-Thurien, Tréméven<br>Budget annuel minimum dédié : 500 € /an | DEPENSES N-1 x 50%<br>Forfait : 250 €/an/commune |
| 4 médiathèques rayonnantes : Moëlan sur Mer, Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon<br>Budget annuel minimum dédié : 1 500 € /an | DEPENSES N-1 x 50%<br>Forfait : 750 €/an/commune |
| 1 médiathèque urbaine évoluant en ludo-médiathèque : Quimperlé<br>1 ludothèque et 1 médiathèque : Clohars-Carnoët<br>Budget annuel minimum dédié : 8 000 € /an | DEPENSES N-1 x 80%<br>Forfait : 6 400 €/an/commune |

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260309-D202613-DE

Aides à l'investissement :
• Aide à l'acquisition du fonds initial jeux et jouets pour la future ludo-médiathèque de Quimperlé à hauteur de 80% de ses achats, toutes subventions déduites,
• Aide à l'équipement en RFID HF des médiathèques du réseau afin de préparer la future circulation des documents avec préfiguration du service de navette,
• Aide à la construction de la future médiathèque de Locunolé sous forme de fonds de concours d'ajustement, conditionnée aux respects des critères du plan (normes en termes de surfaces et de personnel, services) et à une ouverture de l'équipement avant le 31/12/2028.

Il est proposé de faire coïncider la date d'échéance de la convention-type avec celle du plan de développement de la lecture publique, soit pour une période à compter du 11 décembre 2025 jusqu'au 7 novembre 2030.
Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**
**Par 18 voix Pour**

**APPROUVE** la convention-type ci-annexée liant Quimperlé Communauté et la commune du Trévoux,

**AUTORISE** la Maire à signer ladite convention avec Quimperlé Communauté et tous les documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 9 mars 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 09/03/2026
De la publication le